

Résumé

Programmes de baccalauréat et maîtrise en orientation

Octobre 2020

Description sommaire des programmes

Le programme de **baccalauréat en orientation** comporte 90 crédits qui mènent au grade de bachelière ou bachelier en éducation (B.Éd.). Bien que le programme soit terminal et qu'il ouvre les portes du marché de l'emploi aux personnes diplômées, il constitue également l'étape préliminaire au programme de maîtrise en orientation, qui mène à l'admission sans condition au tableau de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ).

Dès l'entrée au programme ou après la première année, la personne étudiante qui répond aux exigences doit choisir entre le régime régulier ou le régime coopératif. Le régime régulier comprend 90 crédits d'activités pédagogiques obligatoires, dont neuf crédits de stages répartis sur six sessions (trois ans). Le régime coopératif comprend 84 crédits d'activités pédagogiques obligatoires et 6 crédits d'activités pédagogiques au choix. Le régime coopératif est une option qui distingue de manière unique notre programme des programmes concurrents de premier cycle en orientation professionnelle. Celui-ci alterne la formation entre les sessions de cours et trois stages intensifs d'une session à temps plein en milieu de pratique. Les deux régimes permettent d'effectuer des stages en milieux scolaires et extrascolaires et d'accéder au programme de maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke.

La **maîtrise en orientation** est un programme de 2^e cycle de 45 crédits et il est structuré de façon à compléter l'ensemble des exigences de formation formulées par l'OCCOQ qui sont nécessaires pour l'obtention du permis de pratique de c.o. Deux types de cheminement sont possibles : un cheminement de type cours et un cheminement de type recherche. Ces deux cheminements ont un tronc commun de 10 activités pédagogiques obligatoires totalisant 24 crédits consacrés à l'intervention directe. De ces 24 crédits, 18 sont obtenus en réalisant des interventions auprès d'une clientèle réelle qui provient de la Clinique d'orientation de l'Université de Sherbrooke. Les six autres crédits du tronc commun sont obtenus dans le cadre d'un stage externe, à réaliser dans un milieu de pratique autre que la Clinique d'orientation.

Dans le cheminement de type cours, qui complète la formation avec 21 crédits, les personnes étudiantes sont appelées à développer et à mobiliser des compétences approfondies dans le cadre de situations authentiques de pratique professionnelle. La rédaction d'un rapport d'intégration des savoirs professionnels et d'un essai, lequel contribue au développement de compétences en recherche, fait aussi partie de ce cheminement.

Le cheminement de type recherche, de 21 crédits, vise à assurer un arrimage ou à intégrer les dimensions de la recherche et de l'intervention directe dans l'identité professionnelle des personnes étudiantes concernées. Ces étapes sont validées au cours de trois activités pédagogiques : Projet de recherche en orientation (six crédits), Séminaire de recherche en orientation (trois crédits) et Mémoire en orientation (12 crédits).

Les objectifs généraux de la formation du **baccalauréat en orientation** permettent d'acquérir une formation de base dans le domaine de l'orientation. Dans le respect des finalités de formation que le *Règlement des études* de l'Université de Sherbrooke a définies pour le premier cycle, ce baccalauréat

vise à fournir une bonne connaissance des fondements théoriques de l'orientation, du développement biopsychosocial de l'être humain, du développement de carrière, des mondes de l'éducation et du travail, et de l'éthique professionnelle. Il permet de développer des compétences de base dans des méthodes d'intervention en orientation : relation d'aide en individuel ou en groupe, animation, information sur la formation et le travail scolaire et professionnel et évaluation psychométrique. Il comporte aussi des activités pédagogiques concernant des aspects spécifiques de l'intervention en orientation :

- recherche d'emploi et de formation;
- reconnaissance des acquis et des compétences;
- développement de carrière dans les organisations;
- approche orientante;
- développement de programme en orientation;
- qui confèrent une certaine polyvalence à ses détentrices ou détenteurs.

Enfin, les stages qu'il exige permettent de s'initier, assez tôt dans la formation et à plusieurs reprises, aux réalités de l'intervention dans le domaine de l'orientation.

La **maitrise en orientation** vise principalement le développement des compétences professionnelles requises pour exercer la profession de conseillère ou de conseiller d'orientation auprès de clientèles variées, jeunes et adultes dans des milieux diversifiés. Dans le cadre des finalités définies par le *Règlement des études* de l'Université de Sherbrooke pour les programmes de deuxième cycle, elle permet notamment d'approfondir ses compétences sous divers aspects :

- compréhension de la dynamique des facteurs individuels et sociaux dans les problématiques reliées à l'orientation et aux interventions qui y sont associées;
- relation d'aide auprès d'individus ou de groupes avec des enjeux d'orientation, de réorientation, d'insertion, de réinsertion, d'adaptation ou de réadaptation professionnelle;
- recherche en lien avec des problématiques touchant la dynamique individu-formation-travail;
- approches et interventions particulières comme l'approche orientante et l'intervention dans les organisations;
- utilisation de la psychométrie en lien avec le counseling.

La formation privilégie le recours à des situations authentiques d'apprentissage et le développement d'une pratique réflexive avec de la supervision individuelle ou en petits groupes.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en orientation respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme

Membre	Titre et établissement
Bourdon, Sylvain	Professeur titulaire, directeur du DOP
Dubé, Sylvie	Conseillère pédagogique du DOP et conseillère d'orientation
Gosselin, Léa	Étudiante à la maîtrise en orientation
Le Corff, Yann	Professeur agrégé, responsable du programme et des stages de maîtrise au DOP Responsable de la Clinique d'orientation et conseiller d'orientation
Leitner, Alexander	Chargé de cours au DOP et conseiller d'orientation

Rivard, Anne	Étudiante au baccalauréat en orientation
Touchette, Luc	Professeur titulaire, directeur du département de psychoéducation Membre externe
Yergeau, Eric	Professeur titulaire, responsable du programme de baccalauréat en orientation Président du CEP et conseiller d'orientation

Contexte

Aux origines, une session d'été comportant des cours d'information scolaire et professionnelle (avec le sigle ISP) était offerte (Rapport d'autoévaluation périodique du Département d'orientation pédagogique [DOP], 2004). En 1969-70, cette formation devient un certificat de 30 crédits puis, un an plus tard, un programme de baccalauréat spécialisé. La maîtrise en information scolaire et professionnelle s'ajoute en 1972, mais il faut attendre 1981 pour que ce programme donne accès au permis délivré par la Corporation des conseillers d'orientation du Québec. Des changements majeurs au plan curriculaire surviennent en 1987-88, et le mot « orientation » est intégré au titre du baccalauréat pour marquer l'arrimage avec la maîtrise qui le coiffe ; le programme adopte le nom de Baccalauréat en information et orientation professionnelles (BIOP). Dans la même veine, en 1989-90, une option importante s'ajoute au programme : celle du régime coopératif.

Après 1993, le programme – même s'il est donné par la Faculté d'éducation – ne permet plus aux étudiantes et aux étudiants de 1er cycle d'accéder à un brevet d'enseignement : une réforme de la formation en enseignement au secondaire modifie les exigences dans la préparation des enseignantes et des enseignants et balise les programmes de formation pouvant mener à l'obtention de ce brevet. Aujourd'hui, les professionnels de l'orientation qui ont pu obtenir le brevet d'enseignement sont presque tous et toutes à la retraite. Avec la sortie de ces personnes, les contenus relatifs à l'orientation professionnelle sont dispensés en classe exclusivement par le personnel enseignant qui n'est pas formé adéquatement en cette matière. De plus, d'autres secteurs d'enseignement tels que l'enseignement aux adultes et les parcours d'intégration socioprofessionnelle requièrent du personnel enseignant des compétences et des connaissances relevant du champ de l'orientation professionnelle. Dans ces filières, les professionnels de l'orientation pourraient certainement contribuer de manière significative à l'encadrement scolaire de ces clientèles, mais l'obtention d'un poste exige le brevet d'enseignement.

La visite des expertes (octobre 2019)

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en orientation, la visite des expertes externes a eu lieu les 9 et 10 octobre 2019. Les deux expertes qui ont accepté de participer à l'exercice sont Martine Laliberté, directrice générale de l'OCCOQ à Montréal, ainsi que France Picard, professeure à l'Université Laval à Québec.

Les rapports des personnes expertes externes permettent de confirmer la pertinence et la qualité des programmes en orientation. Le travail de ces dernières était satisfaisant, ce qui a permis aux membres du CCE de compléter l'analyse du dossier. Le CEP a tenu compte, dans l'ensemble, des recommandations faites par les personnes expertes externes.

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule les *huit recommandations suivantes* :

Thématique 1 : Optimiser la programmation, les contenus théoriques et la formation pratique aux 1^{er} et 2^e cycle

- R. 1 : Réviser la production de fin d'études à la maîtrise.
- R. 2 : Réviser certains éléments de la programmation de la formation pratique.
- R. 3 : Optimiser le parcours de formation au 1^{er} cycle.
- R. 4 : Assurer la présence de contenus cohérents avec l'évolution des cadres légaux, politiques et réglementaires de l'intervention en orientation.
- R. 5 : Augmenter l'intégration des TIC dans la formation théorique et pratique.

Thématique 2 : Assurer la visibilité, l'attractivité et le développement des programmes de 1^{er} et 2^e cycle

- R. 6 : Augmenter et diversifier les modalités de promotion de nos programmes.
- R. 7 : Réviser la stratégie de développement de nos programmes.

Thématique 3 : Favoriser la réussite académique et la rétention des personnes étudiantes

- R. 8 : Maintenir la qualité des services et de l'encadrement académiques offerts aux personnes étudiantes aux 1^{er} et 2^e cycle.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 28 avril 2020.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mai 2020. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la Politique d'évaluation périodique des programmes (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en orientation ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté la démarche d'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 16 septembre 2020.

Lors de sa réunion du 7 octobre 2020, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en orientation.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes